

**EXTRAIT\* du PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du mercredi 29 juin 2022**

\* Le PV intégral a été affiché et peut être consulté en mairie.

Etaient absents excusés:

Mme Monique CATON, pouvoir M. Alain DUVAL,  
Thomas LEPILLER, pouvoir Mme Catherine LEPILLER,  
M. Eric BAZET, Jacques LEGROS,  
Absents : M. Philippe PETIT.  
Secrétaire de séance : M. Alain DUVAL

**1) Approbation du P.V. du 29 mars 2022,**

Le PROCES VERBAL du 29 mars 2022 est approuvé à l'unanimité

**2) Passage au 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la comptabilité M 57 (Délib.)**

**Article 1 :** adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 abrégée, pour le Budget de GUERNY.

**Article 2 :** conserver un vote par nature et par chapitre globalisé.

**Article 3 :** autoriser Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

**Article 4 :** calculer l'amortissement des subventions d'équipement versées au prorata temporis et des frais d'études non suivis de réalisations,

**Article 5 :** autoriser Madame le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en place de la nomenclature M57 abrégée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.**

**3 Devis :** Alain DUVAL présente le projet de mise en œuvre :

- a) migration informatique (Délib.),
- b) changement du matériel (Délib.),

L'ordinateur datant de 2014 n'est plus adapté aux nouveaux logiciels.

Sur l'ensemble du projet la commune devrait bénéficier d'une subvention de 5 000 €.

**MATERIEL ADICO : UC DELL OPTIPLEX 1510,80 HT 1 814,86 TTC**

**MIGRATION VERS HORIZON CLOUD 1 230,00 TTC**

**LOGICIEL HORIZON INFINITY (Abonnement annuel) 1 984,80 TTC**

**Le conseil vote à l'unanimité cette proposition.**



#### Autres frais de fonctionnement :

Sécurité informatique par an	67,00€
Maintenance matériel	290,00€
Contrat annuel IS sauvegarde	80,00€
<b>TOTAL</b>	<b>437,00€</b>
	<b>524,40€ TTC</b>

#### 4 CHAUDIERE : Choix et acceptation du devis (Délib.)

F. LEPEUPLE présente l'étude réalisée avec P. IHARASSARRY et A. DUVAL.

Six propositions différentes de trois entreprises spécialisées ont été étudiées.

La proposition des Etablissements CH. PRUDHOMME est apparue la plus élaborée. Elle consiste à remplacer l'ancienne chaudière de 60 KW à fumées chaudes (sans condensation) par une chaudière à condensation de 32 KW équipée d'un brûleur à puissance variable. Cette chaudière à gaz chauffera séparément les 2 zones (mairie et salle des fêtes) régulées par 2 thermostats radio commandés. Les 3 aérothermes de la salle des fêtes seront remplacés par 4 radiateurs.

Le conseil, après un débat animé, retient par 6 voix pour et 2 contre la proposition des Etablissements CH. PRUDHOMME qui s'élève à 14 545.89 € HT et 17 455.07 € TTC ; investissement compatible avec le budget 2022.

Le conseil demande à Madame le maire d'engager les demandes de subventions dans les meilleurs délais.

#### 5 Devis pour préparer la pose du défibrillateur (Délib.)

Sans réponse de M. ALVES, Madame le maire a demandé à l'entreprise LEGRAND un devis pour cette préparation. Ce devis s'élève à 420 € TTC.

**Etant donné l'urgence de cette installation (fête de la voie verte) le conseil accepte ce devis à l'unanimité.**

#### 6 Questions orales

Néant.

Madame le Maire rappelle qu'une réunion de présentation aux conseillers du projet de la vidéo protection communale se tiendra le 6 septembre 2022 à 19 heures.

Monsieur DALLEMAGNE informe le conseil qu'une journée porte ouverte à l'aéroport d'Etrepagny aura lieu le 28 août 2022.

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20 h 35..**

